



ARRETE MUNICIPAL N°8

Portant réglementation de la
circulation et du stationnement
Rue de Provence N°17

Le Maire de la commune de FOLSCHVILLER

Vu le Code des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2542-3, L2212-5, L2212-23 et L2212-29 ;

Vu l'article L181-38 et l'article 131-3 du Code des Communes ;

Vu les textes réglementaires d'applications formant ensemble du Code de la Route ;

Vu la loi N°66-407 du 18 juin 1966 relative aux pouvoirs de Police conférés aux Maires en matière de circulation ;

Vu les arrêtés interministériels du 22 octobre 1963 modifiés en date du 24 novembre 1967 relatifs à la signalisation routière ;

Vu la loi du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes ;

Vu **les travaux de de réparation de conduite orange sur chaussée** ;

Considérant que pour la sécurité des personnes et des biens, il convient de réglementer la circulation et le stationnement **rue de Provence N°7** ;

ARRETE

Article 1^{er} : A compter du lundi 7 mars 2022 et jusqu'à la fin des travaux, la circulation se fera par chaussée rétrécie et le stationnement sera interdit au droit du chantier rue de Provence au droit du chantier.

Article 2 : L'Entreprise CIRCET - 2 rue Emile Gallé – 57280 MAIZIERES LES METZ - devra mettre en place les différentes signalisations nécessaires pour régler la circulation et le stationnement suivant l'afflux du trafic et les besoins du chantier.

Article 3 : Les contraventions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois.

Article 4 : Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Saint-Avold, tous les agents de la force publique sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'application du présent arrêté.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmis à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Folschviller
- Madame APPEL Rita – Service Technique –
- Monsieur LAUER Sylvain – Service Technique –
- Mrs COLANTONIO Dominique et GULDNER Marc – Adjoints au Maire
- Monsieur le Chef de Service de la Police Municipale de Folschviller
- Entreprise CIRCET - 2 rue Emile Gallé – 57280 MAIZIERES LES METZ – (sandrine.yera@circet.fr)
- Affichage en Mairie
- Registre des arrêtés Municipaux

Fait à Folschviller, le 4 mars 2022

Le Maire,
Didier ZIMNY

REPUBLIQUE FRANCAISE – DEPARTEMENT DE LA MOSELLE
Hôtel de Ville – Rue d'Usson du Poitou
57730 FOLSCHVILLER – TEL. 03 87 29 32 90 – TELECOPIE 03 87 91 23 04

